

Séance du 20 novembre 2025

Date de convocation : 7 novembre 2025
Date d'affichage : 7 novembre 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 28
Nombre de voix exprimé : 34

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt novembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Mirabeau, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRNOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-116
Etang de La Bonde – Acquisition d'une portion de la parcelle C1710**

Rapporteur : Robert TCHOBDRNOVITCH

Présents :

Robert TCHOBDRNOVITCH, Geneviève JEAN, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Eve MAUREL, Mylène GARCIN, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Nathalie LEBOUC, Pierre AUBOIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTTE, Mariane DOMEIZEL, Bernadette VITALE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN, Josianne MAURIN.

Procurations :

Jean-Marc BRABANT donne procuration à Marc JAUBERT,
Joëlle RICHAUD donne procuration à Alain GOUIRAND,
Jean-Louis ROBERT donne procuration à Richard ROUZET,
Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA,
Jacques DECUIGNIERES donne procuration à Bernadette VITALE,
Franck LAROCHE donne procuration à Romain BRETTTE

Absents et excusés :

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emma LEON, Alain DE VILLEBONNE, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON

Madame Bernadette VITALE est nommée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-12, L. 1311-9 et suivants, et L. 1311-13,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 1111-1 et L. 1212-1,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

Depuis plusieurs années, COTELUB s'est engagée dans un projet d'aménagement du pourtour de l'Etang de La Bonde. La poursuite de ce projet nécessite d'assurer une veille foncière.

Ainsi, une portion de la parcelle cadastrée C1710, lot A tel que matérialisé sur le plan du géomètre, d'une contenance de 88 m², sise Pied Bernard sur la commune de La Motte D'Aigues, est nécessaire à la réalisation de cet aménagement.

La parcelle précitée appartient à la SCI BOND84, représentée par Monsieur VESTRI Damien, Monsieur Thomas MAZLOUMIAN, Madame Myriam BONETY et la SCI VICTORIA.

En date du 22 mai 2025, le service des Domaines a estimé à 700,00 € la valeur d'acquisition de cette parcelle.

Son prix d'acquisition a été fixée, entre le vendeur et COTELUB, à 1,00 €.

En contrepartie de ce prix, COTELUB s'engage à permettre un accès vers ses aménagements (coté Etang) à la SCI BOND84.

COTELUB prendra également en charge tous les frais liés à cette acquisition foncière (frais de géomètre inclus).

Ladite acquisition fera l'objet d'un acte en la forme administrative.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** les conditions d'acquisition de la portion de la parcelle cadastrée C1710 – lot A -, d'une superficie de 88 m², sise Pied Bernard à La Motte D'Aigues ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à authentifié l'acte en la forme administrative,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents à l'exécution de la présente délibération

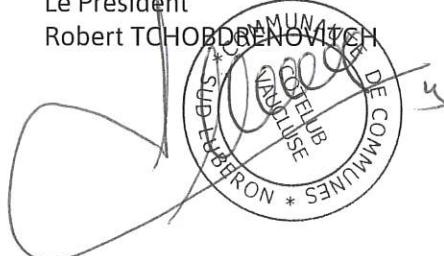
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance
Bernadette VITALE



Le Président
Robert TCHOBDBENOVITCH



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * SUD LUBERON * LA MOTTE D'AIGUES